

AR Prefecture
AGENCE D'INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

006-200094399-20260526-ARRETE_2026_04-AR
Reçu le 12/06/2026

Arrêté n°2026-04 relatif à l'adhésion de la commune de Châteauneuf-Villevieille

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5511-1 ;

Vu les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes modifiés lors de l'Assemblée générale du 10 juillet 2025 et notamment ses articles 2, 6, 11, 13, 14 et 15 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de **Châteauneuf-Villevieille** en date du 15 avril 2026 relative à son adhésion à l'Agence06 ;

Considérant que la commune de **Châteauneuf-Villevieille** est une commune de moins de 5000 habitants ;

Considérant que, par sa délibération susvisée, la commune de **Châteauneuf-Villevieille** adhère aux statuts de l'Agence06 et les accepte sans réserve ; que le Conseil municipal a désigné **Monsieur GALLIANO Jean-Claude** comme représentant titulaire et **Monsieur LAMARRE Olivier** comme représentant suppléant ;

Le Président de l'Agence départementale d'ingénierie des Alpes-Maritimes, l'Agence06,

Arrête

Article 1 :

L'adhésion de la commune de Châteauneuf-Villevieille à l'Agence d'ingénierie des Alpes-Maritimes est validée à la date de signature du présent arrêté.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes de l'Agence06 et transmis au contrôle de légalité.

Nice, le **26 MAI 2026**

Charles Ange GINESY

Président de l'Agence départementale d'ingénierie des Alpes-Maritimes